



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPION IRON ANNONCE LE PLACEMENT DE BILLETS DE PREMIER RANG DE 450 MILLIONS DE DOLLARS US ÉCHÉANT EN 2032

MONTREAL, le 25 juin 2025 / SYDNEY, le 25 juin 2025 - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (OTCQX : CIAFF) (« Champion » ou la « Société ») annonce que sa filiale en propriété exclusive, Champion Iron Canada Inc. (l'« émetteur »), lance un placement (le « placement ») de billets de premier rang échéant en 2032 d'un capital global de 450 millions de dollars US (les « billets »). Les billets constitueront des obligations non garanties de premier rang de l'émetteur et seront garantis par la Société et certaines de ses filiales. L'intérêt sur les billets courra à compter de la date d'émission et sera payable semestriellement. Les billets ne seront pas inscrits à la cote de l'ASX ou de la TSX.

La Société a l'intention d'affecter le produit net tiré du placement au remboursement des sommes impayées aux termes de ses facilités de crédit de premier rang et aux fins générales de l'entreprise.

Les billets ne seront offerts et vendus aux États-Unis qu'à des personnes dont on peut raisonnablement croire qu'elles sont des acheteurs institutionnels admissibles (*qualified institutional buyers*) conformément à la Rule 144A prise en application de la loi intitulée *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et à des personnes non américaines à l'extérieur des États-Unis conformément au Regulation S pris en application de la Loi de 1933. Les billets seront offerts et vendus dans certains territoires canadiens dans le cadre d'un placement privé aux termes de certaines dispenses de prospectus. Les billets ne seront offerts et vendus en Australie qu'à des investisseurs avertis ou professionnels (*sophisticated or professional investors*) au sens des paragraphes 708(8) et 708(11) de la loi intitulée *Australian Corporations Act 2001* (Cth).

L'offre et la vente des billets n'ont pas été ni ne seront inscrites aux termes de la Loi de 1933, ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis ou de quelque autre territoire, et les billets ne pourront pas être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis sans inscription ou une dispense applicable des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Le présent communiqué de presse ne vise qu'à fournir de l'information et ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets, et il n'y aura aucune offre, sollicitation ou vente des billets dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Champion Iron Limited

Champion, par l'entremise de sa filiale entièrement détenue Minéral de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 kilomètres au nord de Fermont, Québec. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert avec deux usines de concentration qui s'alimentent principalement en énergie hydroélectrique renouvelable, ayant une capacité nominale combinée de 15 millions tmh par année. Les deux usines de concentration produisent du concentré de minéral de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de plus faibles teneurs en

contaminants et ont prouvé leur capacité à produire un concentré de qualité supérieure destiné à la réduction directe (67,5 % Fe). Bénéficiant de l'une des ressources les plus pures au monde, Champion investit pour moderniser la moitié de la capacité de la mine du Lac Bloom afin de produire du matériel de qualité réduction directe pour boulettes pouvant atteindre 69 % Fe. Les produits de minerai de fer à haute teneur et à plus faible teneur en contaminants du Lac Bloom ont su se mériter une prime par rapport au prix de référence Platts IODEX pour le minerai de fer à 62 %. Champion expédie par train du concentré de minerai de fer du Lac Bloom par rail jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec, et l'a livré à l'échelle mondiale, incluant en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada. En plus du Lac Bloom, Champion détient les propriétés minières de Kamistiasusset, un projet avec une production annuelle prévue de 9 millions tmh de minerai de fer de qualité supérieure destiné à la réduction directe d'au moins 67,5 % Fe. Kami est situé à proximité d'infrastructures disponibles et à seulement quelques kilomètres au sud-est du Lac Bloom. En décembre 2024, Champion a conclu une entente contraignante avec Nippon Steel Corporation et Sojitz Corporation pour former un partenariat visant à évaluer le potentiel de développement du projet Kami, y compris la réalisation d'une étude de faisabilité définitive. Champion possède également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant le portefeuille de propriétés Cluster II situé à moins de 60 kilomètres au sud du Lac Bloom.

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information et des énoncés qui peuvent constituer des « énoncés prospectifs » et de l'« information prospective » aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à », « budgète », « est prévu », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cible » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leurs négatifs, ou des énoncés à l'effet que certaines actions ou certains événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être atteints. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, compris dans le présent communiqué de presse, qui concernent des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs qui ne peuvent être prédits ni contrôlés par la Société. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, les attentes de la direction concernant : (i) la réalisation du placement et le moment de celui-ci, (ii) les modalités prévues des billets, (iii) l'emploi prévu du produit tiré du placement, (iv) le projet de valoriser le concentré de minerai de fer du Lac Bloom en vue de produire du minerai de fer destiné à la réduction directe pour bouletage, et (v) le projet Kami et le partenariat proposé avec Nippon Steel Corporation et Sojitz Corporation. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, ce qui peut faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs.

Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective.

Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : (i) la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; (ii) les résultats des études de faisabilité et d'autres études; (iii) les

changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité et d'autres études; et (iv) les délais dans les projets, ainsi que les facteurs traités dans la section sur les facteurs de risque du rapport de gestion de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025, disponible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au.

Mises à jour ultérieures

Toute l'information prospective dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes ou à toute autre date spécifiée dans les énoncés prospectifs et est fondée sur les avis et les estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, à moins que la législation ne l'y oblige. Si la Société publie une mise à jour de l'un ou de plusieurs des énoncés prospectifs, l'on ne doit pas supposer que d'autres mises à jour suivront à propos de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs. Champion met en garde le lecteur à l'effet que la liste de risques et d'incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs devraient considérer les facteurs ci-dessus avec attention, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Michael Marcotte, CFA

Vice-président sénior, Développement corporatif et marchés des capitaux

514-316-4858, Poste 1128

info@championiron.com

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par le conseil d'administration.